

Département du Finistère

Commune de KERSAINT PLABENNEC

Service de l'assainissement

COMPLEMENT DES BASSINS 1 et 2
DE L'ANCIENNE LAGUNE DE
TRAITEMENT DES EAUX USEES

Règlement de la Consultation

Procédure adaptée

ARTICLE I - MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Kersaint Plabennec
Place de la mairie
29860 KERSAINT PLABENNEC
Tél : 02 98 40 10 03
Fax : 02 98 40 17 83

ARTICLE II - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne le comblement des deux premiers bassins de l'ancienne lagune de traitement des eaux usées.

Date et heure limites de remise des offres : **Vendredi 29 avril 2016 à 12 heures**

ARTICLE III - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics : « **procédure adaptée** ».

2. Décomposition en tranches et en lots

Le marché sera conclu, soit avec une seule entreprise, soit avec un groupement d'entreprises, assurant l'ensemble des prestations décrites ci-après.

Les prestations comportent un seul lot comprenant :

- La réalisation des DICT
- L'installation générale de chantier : signalétique, installations réglementaires au titre de l'hygiène et de la sécurité du chantier,
- L'amenée et le repli des matériels nécessaires à l'exécution des travaux, compris l'ensemble des fournitures nécessaires au chantier,
- La vidange des eaux des lagunes 1 et 2
- L'évacuation des eaux de nappe pendant la durée du chantier
- La mise à l'écart de déchets non inertes
- L'exécution du chantier de comblement
- La remise en état du site, talutages, voirie (notamment le chemin d'accès à la station d'épuration) et clôtures.
- Le démontage et le remontage des clôtures

3. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au cahier des clauses techniques particulières. Ils préciseront leurs conditions d'intervention dans un mémoire technique qui sera annexé au marché.

4. Options / Variantes

Sans objet

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'opération ne pourra excéder un mois et devra être réalisé pendant la période de nappe basse (septembre 2016 de préférence).

6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base modifiée sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans le cadre d'acte d'engagement : il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE IV - OBTENTION DES DOSSIERS et visite préalable du site

1. Obtention des dossiers

Les dossiers seront à retirer auprès du Maître d'ouvrage :

Mairie de Kersaint Plabennec
Place de la mairie
29860 KERSAINT PLABENNEC
Tél : 02 98 40 10 03
Fax : 02 98 40 17 83

La visite du site est fortement conseillée et sera prise en compte dans la notation de l'entreprise (note moyens techniques). A l'issue de la visite, un certificat de visite sera délivré (à insérer dans la note méthodologique).

ARTICLE V - CONSTITUTION DES OFFRES

Les candidats devront produire les pièces suivantes, datées et signées par eux :

1. Un dossier de candidature, comprenant (article 44 à 47 du CMP 2006) :

- Pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- La déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales conformément aux articles 45 et 46 du C.M.P.2006.

- Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du code du travail.
- Les attestations d'assurance
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.
- Une note justificative des arguments particuliers (compétences, moyens et références) mis en avant pour l'opération considérée, en indiquant notamment toutes les références de chantiers pour des opérations similaires (opération de terrassements), récentes de moins de 3 ans, et précises avec indication du montant des travaux exécutés par l'entreprise (hors sous-traitance) et les certificats de capacité associés. Une attention particulière sera portée sur les dispositions prises vis-à-vis de la sécurité du personnel et du voisinage.
- L'ensemble des attestations sera daté et signé par les candidats.

2. Un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

- Règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DGPF)

Le mémoire technique et justificatif de l'entreprise précisant les dispositions proposées pour l'exécution des prestations avec notamment :

L'organisation prévisionnelle des prestations avec des indications détaillées sur les points suivants :

- Phases d'intervention
- Matériel et organisations utilisés,
- Dispositions prises pour ne pas rejeter d'eaux souillées par les terres dans le milieu naturel,
- Dispositions prises pour permettre la circulation vers la station d'épuration
- Volet sécurité
- La liste des sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'accord du Maître d'Ouvrage après conclusion du marché.

Nota : l'absence de ces documents pourra le cas échéant pénaliser l'entreprise lors du choix du titulaire.

ARTICLE VI - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 du Code des Marchés Publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante et appréciés suivant la pondération indiquée :

Prix de la prestation évalué sur 50 : calculé sur l'écart de prix en pourcentage par rapport à une valeur Référence R ; R étant la valeur moyenne des offres. On appliquera la notation suivante :

Ecart du prix par rapport à la moyenne des offres

Note

< -20 %	50
-20 à -15 %	45
-15 à -10 %	40
-10 à -5 %	30
-5 à + 0 %	25
0 à + 5 %	20
5 à + 10 %	10
+ 10 %	0

Valeur technique évaluée sur 30 : cette note sera estimée à partir de la complétude du dossier technique et de la pertinence de la méthodologie et des moyens proposés pour chaque phase d'intervention. Les références de l'entreprise pour des interventions similaires seront également prises en compte

Délai évalué sur 20 avec 5 points pour la précision et la pertinence du planning remis et 15 points pour le délai global (15 pts pour le plus court + abattement de 2.5 points par semaine supplémentaire par rapport à ce délai)

NOTA : La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'engager une négociation avec le ou les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

ARTICLE VII- CONDITION D'ENVOI DES OFFRES

L'offre de l'entreprise sera présentée sous pli cacheté, sous une forme qui devra préserver et garantir sa confidentialité, avec indication de la consultation, mention "Comblement de la lagune de KERSAINT PLABENNEC - Ne pas ouvrir avant la séance" et adressée à :

Mairie de Kersaint Plabennec
Place de la mairie
29860 KERSAINT PLABENNEC
Tél : 02 98 40 10 03
Fax : 02 98 40 17 83

Le pli cacheté contiendra deux enveloppes cachetées :

La première enveloppe comportera la mention "**1^{ère} enveloppe intérieure**", le nom de l'entreprise et contiendra les pièces énumérées en 1 de l'Article V.

La deuxième enveloppe comportera la mention "**2^{ème} enveloppe intérieure**" avec le nom de l'entreprise et contiendra l'offre de l'entreprise, (soit les pièces énumérées en 2 de l'article V).

L'offre de l'entreprise devra être remise avant la date définie à l'article 2.

Ou, si elle est envoyée par la poste, devra l'être par pli recommandé et avec avis de réception postal pour parvenir à destination avant cette même date et heure limites fixées ci-dessus ; les plis non parvenus dans les délais ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE IX - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements techniques complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser au :

Bureau d'études TPAe
5, rue Jacques Frimot
Centre d'innovation de Mescoat
29800 LANDERNEAU
Tél : 02 98 83 75 12

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Des rendez-vous peuvent être pris pour visiter le site.